

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

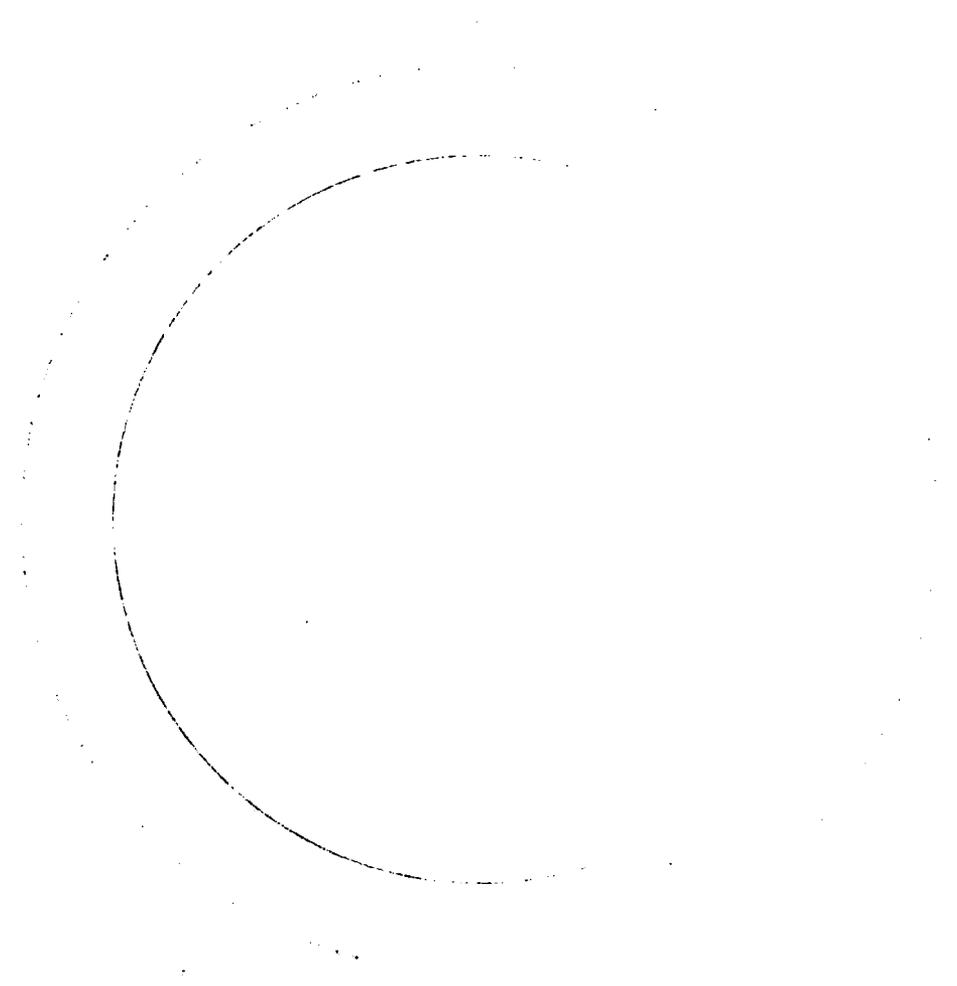
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 D 00160

Numéro SIREN : 302 732 862

Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE VITICOLE "LA GRAPILLERE" de PASSY  
BARZY SUR MARNE - SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2022 sous le numéro de dépôt 1049



# Comptes annuels

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

**Société coopérative viticole  
«La Grapillère» de Passy sur Marne**

1 Route du Champagne  
02130 PASSY SUR MARNE

Tél. 03 23 70 37 13

Fax. 03 23 70 96 59

APE : 1102A -

Siret : 30273286200016

**POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME**



**m**

**MAZARS**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
37 Rue René Cassin

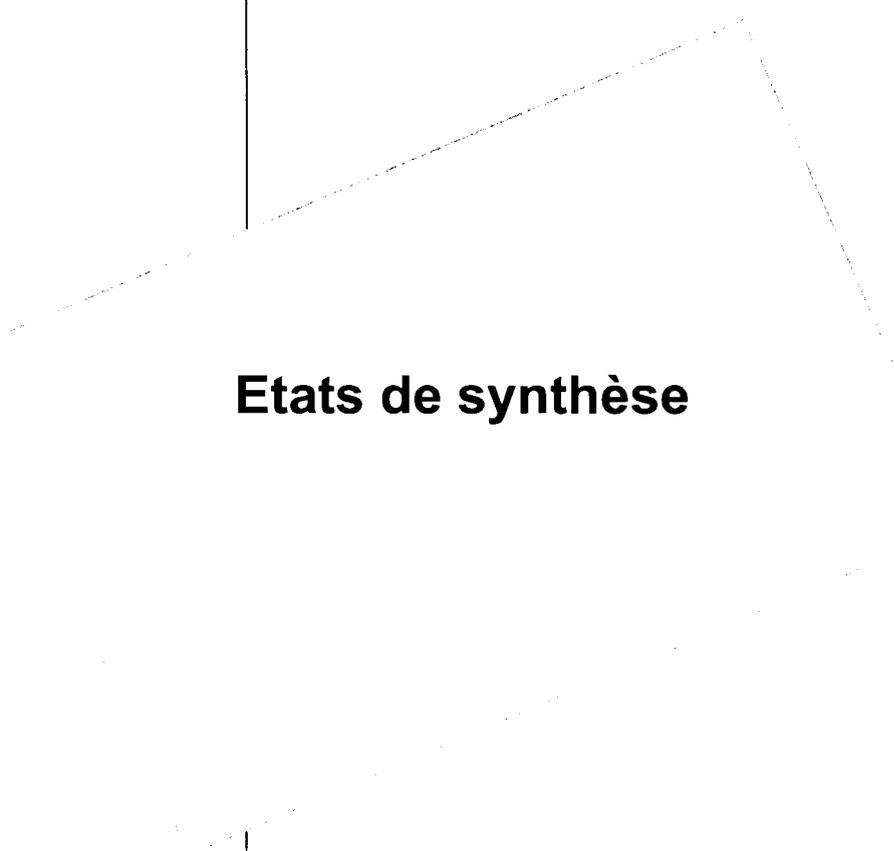
51430 Bezannes

Tél : 03.26.79.75.00

Fax : 03.26.79.74.74

Courriel : reims@mazars.fr

Web : www.mazars.fr



## Etats de synthèse

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	6 036	6 036		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	123 046		123 046	123 046
Constructions	3 439 614	2 794 613	645 000	688 143
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 685 016	1 382 651	302 366	351 040
Autres immobilisations corporelles	13 704	11 056	2 648	485
Immobilisations corporelles en cours				28 823
Avances et acomptes				3 000
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	19 747		19 747	19 711
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 287 163</b>	<b>4 194 356</b>	<b>1 092 807</b>	<b>1 214 248</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	48 209		48 209	4 476
En-cours de production (biens et services)	98 593		98 593	121 537
Produits intermédiaires et finis	74 163		74 163	1 339 800
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	933 149		933 149	715 193
Autres créances	210 680		210 680	238 006
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	413 830		413 830	726 969
Disponibilités	767 284		767 284	146 234
Charges constatées d'avance (3)	15 123		15 123	17 548
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 561 031</b>		<b>2 561 031</b>	<b>3 309 762</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 848 193</b>	<b>4 194 356</b>	<b>3 653 838</b>	<b>4 524 010</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	75 370	75 270
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	97 220	97 220
Réserves statutaires ou contractuelles	87 280	87 280
Réserves réglementées	160 397	160 397
Autres réserves	1 433 472	1 493 345
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>162 661</b>	<b>-59 874</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 016 399</b>	<b>1 853 638</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	347 461	386 805
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	94 203	442 947
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 128 250	1 758 505
Dettes fiscales et sociales	18 438	22 378
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 399	12 506
Autres dettes	15 347	25 000
Produits constatés d'avance (1)	26 341	22 230
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 637 438</b>	<b>2 670 372</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 653 838</b>	<b>4 524 010</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	307 528	347 239
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 235 708	1 880 185
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : Société coopérative viticole «La Grapillère» de Passy sur Marne

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 3 653 838 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 162 661 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
- \* Constructions : 10 à 30 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 25 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 25 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

## Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

- Montant des apports de l'exercice : 1 897 467 €
- Montant des indemnités compensatrice de temps passé : 1 157 €
- Opérations avec les tiers non associés :
  - \* Montant des opérations réalisées : 2 464 €
  - \* Résultat fiscal réalisé : 0 €
  - \* Impôts : Néant

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 036			6 036
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 036</b>			<b>6 036</b>
- Terrains	123 046			123 046
- Constructions sur sol propre	3 379 158	18 322		3 397 480
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions		42 134		42 134
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 704 355	16 577	35 915	1 685 016
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 803	2 901		13 704
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	28 823		28 823	
- Avances et acomptes	3 000		3 000	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 249 184</b>	<b>79 934</b>	<b>67 738</b>	<b>5 261 380</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	19 711	36		19 747
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>19 711</b>	<b>36</b>		<b>19 747</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 274 931</b>	<b>79 970</b>	<b>67 738</b>	<b>5 287 163</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		79 934	36	79 970
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>79 934</b>	<b>36</b>	<b>79 970</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste		31 823		31 823
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		28 865		28 865
Scissions				
Mises hors service		7 051		7 051
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>67 738</b>		<b>67 738</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placements : les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Les produits financiers sont comptabilisés conformément aux règles comptables en vigueur.

Liste des participations dans des organismes agricoles :

- CLCAM	2 346 €
- COHESIS	990 €
- CSGV Epernay	2 731 €
- CVC Chouilly	13 680 €

### Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 036			6 036
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 036</b>			<b>6 036</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 691 015	103 346		2 794 613
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		252		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 353 315	61 634	32 298	1 382 651
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 318	738		11 056
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 054 648</b>	<b>165 970</b>	<b>32 298</b>	<b>4 188 320</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 060 684</b>	<b>165 970</b>	<b>32 298</b>	<b>4 194 356</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 158 951 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	933 149	933 149	
Autres	210 680	210 680	
Charges constatées d'avance	15 123	15 123	
<b>Total</b>	<b>1 158 951</b>	<b>1 158 951</b>	

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	545 477
Intérêts courus s/valeurs mobilière	1 501
Banque - Intérêts courus à recevoir	182
<b>Total</b>	<b>547 160</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 75 370,00 euros décomposé en 7 537 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	7 527	10,00
Titres émis pendant l'exercice	10	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 537	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 543 236 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	347 461	39 934	141 811	165 717
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 128 250	1 128 250		
Dettes fiscales et sociales	18 438	18 438		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 399	7 399		
Autres dettes (**)	15 347	15 347		
Produits constatés d'avance	26 341	26 341		
<b>Total</b>	<b>1 543 236</b>	<b>1 235 708</b>	<b>141 811</b>	<b>165 717</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	39 321			
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	13 100
INTERETS COURUS	222
DETTES PROV CONGES P	1 857
CH.SOCIALES CONGES P	654
ORGAN SOCIAUX CHARGES	493
<b>Total</b>	<b>16 326</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	15 122		
<b>Total</b>	<b>15 122</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PDTS CONSTATES D AVANCE	26 341		
<b>Total</b>	<b>26 341</b>		

**SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE  
LA GRAPILLERE DE PASSY SUR MARNE**  
Société Coopérative Agricole à Capital variable

Lieudit Les Sablons  
1 route de champagne  
02850 PASSY SUR MARNE

*RCS Soissons 302 732 862*  
*N° d'agrément : 02.232*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

FCN

Société Anonyme au capital de 10.758.176 €  
Société de Commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes,  
Rattachée à la CRCC de l'Est  
Siège social : 160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES  
RCS Reims 337 080 089

FCN Dormans – 37, rue du Docteur Moret 51700 DORMANS - 03.26.51.38.07

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2021**

---

SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE  
LA GRAPILLERE DE PASSY SUR MARNE  
Société Coopérative Agricole à Capital variable  
Lieudit Les Sablons  
1 route de champagne  
02850 PASSY SUR MARNE  
RCS Soissons 302 732 862

Aux Associés Coopérateurs,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE VINICOLE LA GRAPILLÈRE DE PASSY SUR MARNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société coopérative à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes attachés à vérifier le respect des spécificités comptables prévues par le plan comptable des sociétés coopératives agricoles

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport aux associés du Conseil

d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés coopérateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société coopérative à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société coopérative ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société coopérative.

#### **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

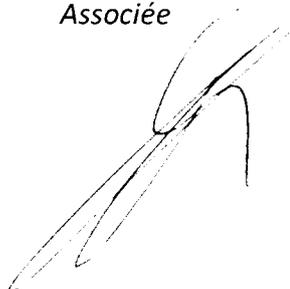
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société coopérative.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Dormans, le 6 avril 2022

**FCN**  
*Commissaire aux comptes*

**Céline ROCHETTE**  
*Associée*



**ANNEXE :**

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ⌘ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ⌘ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ⌘ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ⌘ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société coopérative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

---

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

---

SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE  
LA GRAPILLERE DE PASSY SUR MARNE  
Société Coopérative Agricole à Capital variable  
Lieudit Les Sablons - 1 route de champagne  
02850 PASSY SUR MARNE  
*RCS Soissons 302 732 862*

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	6 036	6 036		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	123 046		123 046	123 046
Constructions	3 439 614	2 794 613	645 000	688 143
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 685 016	1 382 651	302 366	351 040
Autres immobilisations corporelles	13 704	11 056	2 648	485
Immobilisations corporelles en cours				28 823
Avances et acomptes				3 000
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	19 747		19 747	19 711
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 287 163</b>	<b>4 194 356</b>	<b>1 092 807</b>	<b>1 214 248</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	48 209		48 209	4 476
En-cours de production (biens et services)	98 593		98 593	121 537
Produits intermédiaires et finis	74 163		74 163	1 339 800
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	933 149		933 149	715 193
Autres créances	210 680		210 680	238 006
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	413 830		413 830	726 969
Disponibilités	767 284		767 284	146 234
Charges constatées d'avance (3)	15 123		15 123	17 548
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 561 031</b>		<b>2 561 031</b>	<b>3 309 762</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 848 193</b>	<b>4 194 356</b>	<b>3 653 838</b>	<b>4 524 010</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	75 370	75 270
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	97 220	97 220
Réserves statutaires ou contractuelles	87 280	87 280
Réserves réglementées	160 397	160 397
Autres réserves	1 433 472	1 493 345
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>162 661</b>	<b>-59 874</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 016 399</b>	<b>1 853 638</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	347 461	386 805
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	94 203	442 947
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 128 250	1 758 505
Dettes fiscales et sociales	18 438	22 378
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 399	12 506
Autres dettes	15 347	25 000
Produits constatés d'avance (1)	26 341	22 230
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 637 438</b>	<b>2 670 372</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 653 838</b>	<b>4 524 010</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	307 528	347 239
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 235 708	1 880 185
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**Annexe**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : Société coopérative viticole «La Grapillère» de Passy sur Marne

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 3 653 838 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 162 661 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 à 5 ans
- \* Constructions : 10 à 30 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 25 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 25 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

## Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

- Montant des apports de l'exercice : 1 897 467 €
- Montant des indemnités compensatrice de temps passé : 1 157 €
- Opérations avec les tiers non associés :
  - \* Montant des opérations réalisées : 2 464 €
  - \* Résultat fiscal réalisé : 0 €
  - \* Impôts : Néant



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 036			6 036
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 036</b>			<b>6 036</b>
- Terrains	123 046			123 046
- Constructions sur sol propre	3 379 158	18 322		3 397 480
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions		42 134		42 134
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 704 355	16 577	35 915	1 685 016
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 803	2 901		13 704
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	28 823		28 823	
- Avances et acomptes	3 000		3 000	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 249 184</b>	<b>79 934</b>	<b>67 738</b>	<b>5 261 380</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	19 711	36		19 747
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>19 711</b>	<b>36</b>		<b>19 747</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 274 931</b>	<b>79 970</b>	<b>67 738</b>	<b>5 287 163</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		79 934	36	79 970
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>79 934</b>	<b>36</b>	<b>79 970</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste		31 823		31 823
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		28 865		28 865
Scissions				
Mises hors service		7 051		7 051
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>67 738</b>		<b>67 738</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placements : les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Les produits financiers sont comptabilisés conformément aux règles comptables en vigueur.

Liste des participations dans des organismes agricoles :

- CLCAM	2 346 €
- COHESIS	990 €
- CSGV Epernay	2 731 €
- CVC Chouilly	13 680 €

### Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 036			6 036
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 036</b>			<b>6 036</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 691 015	103 346		2 794 613
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		252		
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 353 315	61 634	32 298	1 382 651
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 318	738		11 056
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 054 648</b>	<b>165 970</b>	<b>32 298</b>	<b>4 188 320</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 060 684</b>	<b>165 970</b>	<b>32 298</b>	<b>4 194 356</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 158 951 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	933 149	933 149	
Autres	210 680	210 680	
Charges constatées d'avance	15 123	15 123	
<b>Total</b>	<b>1 158 951</b>	<b>1 158 951</b>	

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	545 477
Intérêts courus s/valeurs mobilière	1 501
Banque - Intérêts courus à recevoir	182
<b>Total</b>	<b>547 160</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 75 370,00 euros décomposé en 7 537 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	7 527	10,00
Titres émis pendant l'exercice	10	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 537	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 543 236 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	347 461	39 934	141 811	165 717
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 128 250	1 128 250		
Dettes fiscales et sociales	18 438	18 438		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 399	7 399		
Autres dettes (**)	15 347	15 347		
Produits constatés d'avance	26 341	26 341		
<b>Total</b>	<b>1 543 236</b>	<b>1 235 708</b>	<b>141 811</b>	<b>165 717</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	39 321			
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	13 100
INTERETS COURUS	222
DETTES PROV CONGES P	1 857
CH.SOCIALES CONGES P	654
ORGAN SOCIAUX CHARGES	493
<b>Total</b>	<b>16 326</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	15 122		
<b>Total</b>	<b>15 122</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PDTS CONSTATES D AVANCE	26 341		
<b>Total</b>	<b>26 341</b>		

## **SOCIETE COOPERATIVE VITICOLE**

### **« LA GRAPILLERE » DE PASSY BARZY SUR MARNE**

Société Coopérative Agricole à capital variable

Siège social : 1, route de Champagne - « Les Sablons » - 02850 PASSY SUR MARNE

N° d'agrément : 14.314

302 732 862 RCS SOISSONS

## **COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2022**

Le Conseil rappelle les objectifs qu'il a toujours favorisés pour la coopérative :

- optimiser la rémunération des apports des associés,
- assurer un ensemble de prestations de qualité au meilleur coût.

Sur les 16 derniers exercices, l'investissement moyen est de 104 000 euros pour une capacité d'autofinancement moyenne de 172 000 euros.

Après un échange de vues, le Conseil d'Administration décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent qui s'élève à 162 661,39 euros (dont résultat des opérations avec les tiers non associé 0 euro) de la façon suivante :

- Réserve pour opérations réalisées avec les tiers non-associés	-
- Réserve légale	-
- Réserve pour remboursement de parts (exercices antérieurs)	7 340,00 euros
- Autres réserves	155 321,39 euros

### **RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 fait apparaître un excédent net d'un montant de 162 661,39 euros (dont résultat des opérations avec les tiers non associé 0 euro) approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de l'affecter de la façon suivante :

#### **A - RESERVES OBLIGATOIRES**

L'Assemblée Générale décide de doter les réserves obligatoires suivantes :

- Réserve pour opérations réalisées avec les tiers non-associés	-
- Réserve légale	-
- Réserve pour remboursement de parts (exercices antérieurs)	7 340,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

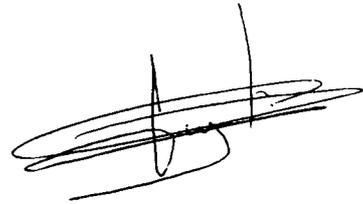
LL

## **B - AUTRES RESERVES**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le solde de l'excédent net, soit 155 321,39 euros au poste « autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à PASSY SUR MARNE,  
Le 21 AVRIL 2022  
Le Président,  
Ludovic LAGRAVE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ludovic Lagrave', written over a horizontal line.